



Une association pour
ré-agir au féminin

“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John STUART - MILL

COMMUNIQUE A LA PRESSE
19 décembre 2007

**Contre la délibération de la ville de Lyon
organisant la ségrégation religieuse entre les enfants à l'école,
Regards de Femmes saisit le tribunal administratif**

Le tribunal administratif de Lyon vient de donner tort à un requérant qui exigeait des repas sans viande dans les cantines scolaires de la ville de Lyon.

A l'inverse de sa propre défense lors du procès, la ville de Lyon a voté une délibération pour proposer des repas sans viande !

La motivation n'est pas d'intérêt général et porte atteinte au principe de laïcité. La ville, lors des travaux préparatoires, a cédé à des demandes de responsables religieux. A quel titre des responsables religieux décideraient que des enfants n'aurent plus de viande au déjeuner dans les restaurants scolaires ?

Regards de femmes avait dénoncé¹ la ségrégation entre les enfants dans les écoles selon la religion de leurs parents et le conditionnement des enfants à ne pas manger la viande servie à l'école parce qu'elle serait « impure ». Séparés à table, différenciés selon les croyances de leurs parents, comment ensuite faire vivre ensemble les élèves dans l'espace scolaire ?

Que vont répondre les personnels des cantines quand les élèves demanderont pour quelles raisons ils n'ont pas le même repas que leur voisin de table ? Déclareront-ils que c'est en fonction de la religion des parents ? Comment en auront-ils connaissance ? Décideront-ils, en fonction du patronyme, de l'appartenance religieuse des uns et des autres ? Une procédure de déclaration de religion, avec fichage, sera-t-elle organisée ?

Il faudra modifier le cahier de charges des cantines. Pourquoi les contribuables lyonnais devront-ils assurer le coût de cette révision des clauses contractuelles pour satisfaire les demandes de responsables religieux ?

Toutes questions dont nous allons saisir le tribunal administratif de Lyon, par une requête en annulation de la délibération adoptée par le conseil municipal que Regards de Femmes va déposer.

Nous invitons les républicains laïques, soucieux du vivre ensemble, à se joindre à cette protestation.

¹ Communiqué à la presse du 30 septembre 2007